



COMMUNE D'AURONS (13121)

AVIS DE MISE A

DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

OBJET DE LA MISE A DISPOSITION

Par arrêté n°A19/2017 en date du 06/06/2017, le Maire de la Commune de AURONS (13121) a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).

L'objectif est de faire évoluer certaines des règles de la zone UC, face à des difficultés apparues à l'instruction des demandes d'autorisation de construire. Il n'est pas question de transformer en profondeur le règlement de la zone UC mais de donner un peu plus de souplesse en ce qui concerne les implantations des piscines et en ce qui concerne la volumétrie dans les cas particuliers d'habitations pré-existantes implantées dans la bande de recul des 6 mètres.

DATE D'OUVERTURE DE LA MISE A DISPOSITION, DUREE ET MODALITES

La mise à disposition sera ouverte le lundi 28/08/2017 à 8h30 heures et clôturée le vendredi 29/09/2017 à 17h00 heures, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Toute correspondance reçue après le 29/09/2017 à 17h00 heures (date et heure de clôture) ne sera pas recevable.

Pendant toute la durée de la mise à disposition :

- Un registre sera ouvert par le maire et mis à la disposition du public en mairie d'Aurons, pour recueil des observations
- Un dossier constitué du projet de modification simplifiée du PLU, de l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées consultées, sera mis à la disposition du public en mairie, au format papier
- Ce même dossier sera consultable sur le site internet de la mairie : <http://vivonsaurons.com>

Le dossier de modification simplifiée du PLU ainsi que le registre seront tenus à la disposition du public en Mairie de Aurons (Rue de la Mairie, 13121 AURONS, Tél. : 04.90.55.63.02), aux jours et heures habituels d'ouverture :

>Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

>Le mercredi de 13h30 à 17h00

>Le premier samedi de chaque mois de 9h00 à 12h00

ADRESSES AUXQUELLES LE PUBLIC PEUT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PENDANT LA MISE A DISPOSITION

Adresse courrier postal : **Mairie de Aurons, Rue de la Mairie, 13121 AURONS,**

Adresse courrier électronique : **mairie-aurons@orange.fr**

Les courriers postaux ou électroniques devront préciser l'objet suivant : « **Observations - mise à disposition du public - modification simplifiée n°1 du PLU** »

DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TERME DE LA MISE A DISPOSITION

Au terme de la mise à disposition, le dossier de modification simplifiée du PLU, éventuellement modifié suite aux avis des personnes publiques associées et suite au bilan de la mise à disposition, sera soumis à l'approbation du conseil municipal de AURONS.

Le présent avis est également publié sur le site internet de la mairie.
Fait à AURONS, le 16/08/2017, Le Maire, André BERTERO